



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2024 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
4	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
5	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	
6	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
7	CONJUX	SAVIGNAC Claude	
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
9	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
10	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
11	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
12	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
13	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
14	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
15	MERY	FONTAINE Nathalie	
16	MOTZ	CLERC Daniel	
17	MOUXY	PERSON Armelle	
18	ONTEX	CARRIER Christiane	
19	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVALLE Bruno	Départ après la délibération 3
20	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	
21	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
22	SAINT OURS	ALLARD Louis	
23	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
24	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
25	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
26	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
27	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
28	VOGLANS	MERCIER Yves	

25 communes présentes

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 29 OCTOBRE 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 13 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 28 présents et 1 procuration.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 5 Année : 2024

Exécutoire le : 15 NOV. 2024

Publiée / Notifiée le : 15 NOV. 2024

Visée le : 15 NOV. 2024

MOBILITES

Demande de subvention pour la réalisation de la voie verte rue Saint Eloi PAE des Sources - Commune de Grésy-sur-Aix

Monsieur le Président rappelle que le projet de voie verte rue Saint Eloi, au sein du PAE des Sources, sur la commune de Grésy-sur-Aix, consiste en la prolongation de la voie verte existante sur une partie du PAE des sources, et ce, jusqu'au rond-point de Grésy-sur-Aix, afin que la totalité du PAE soit desservi par une liaison cyclable sécurisée.

Cette voie verte, réalisée dans sa totalité, permettra ainsi d'offrir en termes de déplacements domicile-travail, au sein de cette zone d'activités, une alternative à la voiture individuelle, mais également, aux habitants, avec une possibilité de relier par un axe cyclable sécurisé le haut d'Aix-les-Bains depuis la commune de Grésy-sur-Aix.

Compte tenu du développement économique de ce secteur et du trafic de véhicules déjà existant et appelé à s'intensifier, il est opportun de sécuriser les déplacements des modes actifs.

Il s'agit d'un itinéraire inscrit au schéma directeur cyclable approuvé en 2021, identifié comme un axe secondaire, mais qui est devenu, au titre de l'importance qu'a pris cette nouvelle voie très fréquentée, et donc dangereuse, un itinéraire « structurant » en termes de bassin de vie.

Il s'agit d'un itinéraire de 500 m linéaire.

La réalisation de cette voie verte, au droit du bâtiment existant de Grolla en partie sud de l'itinéraire, et au droit d'un nouveau bâtiment de Grolla, en partie nord, présente des caractéristiques techniques très contraintes qui imposent une articulation fine avec le dépôt du permis de construire de Grolla et le démarrage des travaux du bâtiment prévus en tout début d'année 2025.

Deux murs de soutènement doivent être édifiés de manière concomitante : un pour le nouveau bâtiment et un autre pour soutenir la voie verte, ce qui explique une première phase des travaux de la voie verte en janvier 2025, puis la suite, hors emprise du bâtiment Grolla, pour l'année 2025.

Le coût total de ces travaux est estimé à 718 684,28 € TTC (soit 598 903,57 € HT).

Il est proposé de demander les subventions suivantes auprès de l'Etat :

- Au titre du Fonds vert : 224 452 €, soit environ 37,5 % du montant HT du projet.
- Au titre de la DSIL : 179 671 €, soit environ 30 % du montant HT du projet.

Il est également proposé de demander une subvention de 12,5 % du montant HT du projet au Département de la Savoie, au titre du plan Vélo, soit un montant de 75 000 €.

Si l'ensemble de ces subventions sont obtenues, le reste à charge pour Grand Lac s'élèvera à 239 561,28 € TTC.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions auprès de l'Etat et du Département, et le cas échéant, auprès de tout autre organisme susceptible de financer ce projet.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions auprès de l'Etat et du Département de la Savoie, ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible de financer ce projet.

Aix-les-Bains, le 5 novembre 2024

Le Président,
Renald BÉRETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- | |
|--------------------------------|
| - Délégués en exercice : 33 |
| - Présents : 27 |
| - Présents et représentés : 28 |
| - Votants : 28 |
| - Pour : 28 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 5 : Demande de subvention pour la réalisation de la voie verte rue Saint Eloi - PAE des Sources - Commune de Grésy-sur-Aix

Date de transmission de l'acte : 15/11/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 15/11/2024

Numéro de l'acte : d5190 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20241105-d5190-DE

Date de décision : 05/11/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions